

**3^{ème} Avenant à la Convention
entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg
et l'association sans but lucratif « CarréRotondes »**

Entre

- l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par son Ministre de la Culture, désigné ci-après par « l'Etat », d'une part,

et

- l'association sans but lucratif « CarréRotondes », représentée par sa Présidente, désignée ci-après « l'association », d'autre part ;

Un article 16 est ajouté à la convention conclue le 23 mars 2015 entre parties :

Article 16.- *Disposition transitoire*

Pour l'exercice 2016, une aide supplémentaire extraordinaire d'un montant de 22.000.- euros est accordée à l'association pour soutenir le développement de son département éducatif.

Ce montant sera liquidé en entier dès signature de l'avenant.

Fait en double exemplaire à Luxembourg, le **15 DEC. 2016**

Pour l'association

Pour l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg

Pour le Ministre de la Culture


Nancy Braun
Présidente


Guy Arendt
Secrétaire d'Etat